

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : MARDI 8 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : Mesdames Royer C, Barbier M, Quiviger G, Frualdo A Messieurs Hugot D, Mathieu C, Jovignot P , Ravon H, Thouverey P, Lefèvre F , Tissier A.

Absents : Madame Piatti (pouvoir à Monsieur Mathieu C.) Monsieur Caussard (pouvoir à Monsieur HUGOT D.) Monsieur Monneaux (pouvoir à Madame Royer C.).

Secrétaire de séance : Md Annie FRUALDO.

LOCATIONS DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal a attribué à l'unanimité le logement situé 2 rue Reine de Sicile à Madame Louissette Thomas, à compter du 1.10.2009 avec un loyer mensuel de 388,15 € + 15 € de charges (eau +ordures ménagères).

Le logement situé 3 et 5 Grande Rue, au dessus du commerce, a été attribué à la majorité à Madame A. Simonot pour un loyer de 420 € + 30 € de charges (eau+ordures ménagères).

Le conseil municipal accepte la location du local commercial à nos deux infirmières (une nouvelle infirmière sera opérationnelle à partir du mois de janvier 2010) pour un montant mensuel de loyer de 300 € maximum.

Il est décidé d'y réaliser quelques travaux : changement de la chaudière gaz, séparation des compteurs (eau, EDF et Gaz), et amélioration du réseau électrique.

TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT PUBLIC :

Le conseil décide de maintenir le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement, soit la somme de 750 € par raccordement.

Il est donné connaissance de la rentrée prochaine de quelques raccordements :

Lotissement Brennus Habitat et derniers pavillons du Lotissement communal « Champ Pommard ».

REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE DE LIGNY :

Le conseil décide de retenir la S.A. HEDOU de TURNY pour effectuer la reprise des concessions au cimetière de Ligny le Château pour un montant de : 11 840, 00 €. TTC.

En effet, après une longue procédure, il a été décidé de reprendre des concessions anciennes et d'effectuer le relevé des corps.

DECISION DEFINITIVE QUANT A L'ACQUISITION DES PARCELLES RUE DES FOSSES :

Madame le Maire informe le conseil que tous les propriétaires des terrains situés Rue des Fossés ont accepté de vendre à la Commune, à l'exception d'une personne.

Si les négociations avec cette administrée ne peuvent aboutir, la municipalité envisage une procédure d'expropriation afin de pouvoir réaliser son projet de construction d'un groupe scolaire qui devient urgent.

PLAN DES RISQUES NATURELS :

Le Conseil Municipal après étude, adopte le principe des cartes de zonage, d'enjeu et d'alinéa sur le Plan de Prévention des Risques de ruissellement (PPR).

EXONERATIONS FISCALES :

Le Conseil Municipal n'envisage pas la mise en place de nouveaux abattements fiscaux.

TRAVAUX DIVERS :

Le Conseil accepte les devis présentés par l'entreprise LAHAIE pour :

- le remplacement des radiateurs électriques du restaurant scolaire : 2443,36 € TTC
- le remplacement du disjoncteur de la salle des fêtes de Ligny (demandé par la SOCOTEC, pour une meilleure protection) : 2475,07 € TTC

AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE GRANDE RUE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le permis de construire concernant la bibliothèque, les bureaux administratifs, la salle de réunion, les espaces sanitaires, le logement a été accepté.

La municipalité envisage de lancer les appels d'offres.

DELEGUE A L'ASSOCIATION FONCIERE :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Hugot pour représenter la Commune lors de la dissolution de l'Association Foncière qui doit avoir lieu à la fin de l'année 2009.

A cette occasion, la municipalité offrira un repas aux membres de ce Comité. Madame le Maire, la secrétaire ainsi que notre ancien Président.

QUESTION CONCERNANT LE CCAS :

Le Conseil Municipal accepte d'augmenter la subvention accordée au C.C.A.S. pour l'année 2009. Le montant passe de 4.000 € à 6.000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil municipal accepte de verser à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 176 € pour la participation à la journée du 6 septembre 2009 avec le groupe « Musique en Voûtes ».
- Accepte le renouvellement du contrat d'animation pour le 14 juillet 2010 : 440 € avec le Groupe NIGHT FEVER.
- Accepte l'installation des panneaux clignotants de Lordonnois par l'Entreprise TPIL pour un montant de 897 € TTC.
- Considérant l'absence de plusieurs membres de la commission, il est décidé d'annuler (en attente de prochaines dates) les réunions pour le PLU des 16 et 22 septembre 2009.

Séance levée à 23 h 45

Fait à LIGNY LE CHATEL le 17 Septembre 2009,
Le Maire,
Madame Chantal ROYER